

# FCP VALEURS MIXTES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

## RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS MIXTES arrêtés au 31 décembre 2013, faisant apparaître un total actif de 17 620 916 DT, un actif net de 17 547 097 DT pour 165 104 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 106,279 DT.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité du commissaire aux comptes*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## *Opinion*

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS MIXTES au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Comme il ressort de l'état du portefeuille de FCP VALEURS MIXTES, l'actif est employé à la date du 31 décembre 2013 à raison de 80,06% dans des valeurs mobilières, ce qui est en dessus de la proportion d'emploi maximale de 80 % prévue par l'article 2 du Décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 28 mars 2014

**Le commissaire aux comptes :**  
**Mourad FRADI**

**BILANS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Actions		4 614 366	5 262 263
Obligations et valeurs assimilées		9 493 974	17 486 634
Titres OPCVM			895 697
	<b>3,1</b>	<b>14 108 340</b>	<b>23 644 594</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires			1 494 362
Disponibilités	<b>3,2</b>	3 512 576	4 949 707
		<b>3 512 576</b>	<b>6 444 069</b>
<b><u>Créances d'exploitations</u></b>			
<b><u>Autres actifs</u></b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>17 620 916</b>	<b>30 088 663</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3,3</b>	63 954	101 150
Autres créditeurs divers	<b>3,4</b>	9 865	12 698
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>73 819</b>	<b>113 848</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
Capital	<b>3,5</b>	17 208 096	29 307 997
<b>Sommes capitalisables</b>		<b>339 001</b>	<b>666 818</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		339 001	666 818
<b>ACTIF NET</b>		<b>17 547 097</b>	<b>29 974 815</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>17 620 916</b>	<b>30 088 663</b>

ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		704 436	769 968
Dividendes	4.1	59 065	128 436
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	645 371	641 532
Autres revenus			
<b>Revenus des placements monétaires</b>	4.3	113 628	213 819
<i>Total des revenus des placements</i>		<u>818 064</u>	<u>983 787</u>
<b>Charges de gestion des placements</b>	4.4	<315 496>	<344 812>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>502 568</b>	<b>638 975</b>
Autres produits			
Autres charges	4.5	<32 618>	<37 645>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>469 950</b>	<b>601 330</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<130 949>	65 488
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b>339 001</b>	<b>666 818</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		130 949	<65 488>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<200 334>	<414 202>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<17 254>	291 877
Frais de négociation		<17 371>	<12 343>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>234 991</b>	<b>466 662</b>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ETATS DE VARIATIONS DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		<b>234 991</b>	<b>466 662</b>
Résultat d'exploitation		469 950	601 330
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<200 334>	<414 202>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<17 254>	291 877
Frais de négociation		<17 371>	<12 343>
<b>Distributions de dividendes</b>			
<b>Transactions sur le capital</b>		<b>&lt;12 662 709&gt;</b>	<b>11 764 292</b>
<b>Souscriptions</b>		<b>747 126</b>	<b>17 216 222</b>
Capital		403 100	16 389 593
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		9 171	194 793
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		334 855	631 836
<b>Rachats</b>		<b>&lt;13 409 835&gt;</b>	<b>&lt;5 451 930&gt;</b>
Capital		<12 632 964>	<5 168 156>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		<287 426>	<61 425>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		<503 283>	<244 841>
Droit de sortie		13 838	22 492
<b>Variation de l'actif net</b>		<b>&lt;12 427 718&gt;</b>	<b>12 230 954</b>
<b>Actif net</b>			
En début de période		29 974 815	17 743 861
En fin de période		17 547 097	29 974 815
<b>Nombre de parts</b>			
En début de période		283 337	172 774
En fin de période		165 104	283 337
<b>Valeur liquidative</b>		<b>106,279</b>	<b>105,792</b>
<b>Taux de rendement</b>		<b>0,46%</b>	<b>3,01%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

**1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé en mars 2012 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

### **2.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31 décembre 2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### **2.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

### **2.7 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<b><u>A- Actions et droits rattachés</u></b>				
AETECH	29 806	202 968	171 385	0,97%
AMEN BANK NG 2013	100	3 182	2 961	0,02%
ASSAD	25 898	208 029	180 535	1,02%
ASSURANCES SALIM	200	6 078	4 600	0,03%
ATTIJARI LEASING	2 132	77 370	53 279	0,30%
BH	243	3 195	3 159	0,02%
BNA	600	4 716	4 663	0,03%
CITY CARS	20 485	224 311	224 208	1,27%
EL WIFACK LEASING	3 705	47 795	47 965	0,27%
ELECTROSTAR	33 182	575 270	321 733	1,83%
LAND`OR	10 001	75 008	73 727	0,42%
MAGASIN GENERAL	16 521	437 669	481 273	2,73%
ONE TECH HOLDING	90 700	608 876	588 008	3,34%
SAH TUNISIE	80 214	750 001	750 001	4,26%
SERVICOM	10 050	172 683	224 115	1,27%
SIAME	104 000	326 298	293 072	1,66%
STAR	230	34 684	33 465	0,19%
SYPHAX AIRLINES	135 772	1 300 705	1 145 916	6,50%
TUNINVEST-SICAR	1 000	7 901	10 301	0,06%
<b>Total actions et droits rattachés</b>		<b>5 066 739</b>	<b>4 614 366</b>	<b>26,19%</b>
<b><u>B- Obligations et valeurs assimilés</u></b>				
<b>1-Bons du trésor Assimilables</b>				
BTA 10 2018 5,50%	900	881 820	890 716	5,05%
BTA 08 2022 5,60%	2 177	2 084 608	2 122 550	12,05%
<b>Total Bons de trésor Assimilables</b>		<b>2 966 428</b>	<b>3 013 266</b>	<b>17,10%</b>
<b>2-Obligations des sociétés</b>				
AIL 2012/1 F	2 000	160 000	164 860	0,94%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	900 000	912 578	5,18%
ATL 2012 TF	3 000	300 000	313 233	1,78%
ATL 2012/1 TF	2 000	160 000	164 637	0,93%
ATL 2013-2 TF	5 000	500 000	503 708	2,86%
BTK 2012/1 B	10 000	857 150	862 713	4,90%
CIL 2012/1 TF	2 000	160 000	165 828	0,94%
TL 2012/2 F	9 800	588 000	592 908	3,36%
TL 2012/3 F	1 000	80 000	83 457	0,47%
TL 2012/1 B TF	10 000	1 000 000	1 029 726	5,84%
UIB 2012/1 TR B	5 500	495 000	503 749	2,86%
UIB 2012/2	1 500	128 565	134 154	0,76%
UIB 2012/1 A	10 000	1 000 000	1 049 157	5,95%
<b>Total Obligations</b>		<b>6 328 715</b>	<b>6 480 708</b>	<b>36,77%</b>
<b>Total Obligations et valeurs assimilés</b>		<b>9 295 143</b>	<b>9 493 974</b>	<b>53,87%</b>
<b>Total</b>		<b>14 361 882</b>	<b>14 108 340</b>	<b>80,06%</b>



Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	9 246 689
Bons du trésor Assimilables	1 861 620
Obligations	500 000
	<u>11 608 309</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	9 708 004		9 582 088	<125 916>
Bons du trésor Assimilables	9 163 682	601 879	9 877 389	111 828
OPCVM	881 392	-	887 233	5 841
Obligations	1 023 785	11 442	1 026 220	<9 007>
<b>TOTAL</b>	<u>20 776 863</u>	<u>613 321</u>	<u>21 372 930</u>	<u>&lt;17 254&gt;</u>

### 3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôt à vue Amen Banque Pasteur	3 130 968	4 519 635
Amen Banque Pasteur	45 735	281 358
Vente de titre à régler	318 808	92 530
Intérêt courus sur dépôt à vue	21 331	70 230
Liquidation émissions/rachats	-	-
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue	<4 266 >	<14 046 >
Achats de titres à régler	-	-
	<u>3 512 576</u>	<u>4 949 707</u>

### 3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	61 032	96 700
Rémunération du dépositaire à payer	2 922	4 450
	<u>63 954</u>	<u>101 150</u>

### 3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	7 802	9 455
Redevance CMF	1 551	2 585
Retenue à la source à payer	512	658
	<u>9 865</u>	<u>12 698</u>

### 3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
<b>Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	
<b>En Nominal</b>	<b>29 307 997</b>
Nombre de parts	283 337
Nombre de porteurs de parts	406
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant	<b>403 100</b>
Nombre de parts	3 897
Nombre de porteurs de parts	5
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant	<b>12 632 964</b>
Nombre de parts	122 130
Nombre de porteurs de parts	148
<b>Autres mouvements</b>	
Frais de négociation	<17 371 >
Différences d'estimation (+/-)	<200 334 >
Plus ou moins-value réalisée	<17 254 >
Droit de sortie	13 838
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 37 477 >
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	666 816
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<278 255 >
<b>Capital au 31 décembre 2013</b>	<b>17 208 096</b>
Nombre de parts	165 104
Nombre de porteurs de parts	263
Taux de rendement	0,46%

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que le capital et les sommes capitalisables au 31 décembre 2013 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 17 547 097 DT détaillées comme suit:

\* Capital au 31 décembre 2013: 17 208 096 DT ;

\* Sommes capitalisables : 339 001 DT.

#### 4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

##### **4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dividende ARTES		35 509
Dividende TUNISIE LEASING	20 636	
Dividende STAR	10 800	8 514
Dividende FCP HELION MONEO	10 496	8 029
Dividende SOMOCER	6 545	4 435
Dividende ATTIJARI LEASING	3 002	
Dividende ESSOUKNA	2 520	
Dividende G.I.F	2 245	
Dividende TUNIVEST SICAR	1 000	-
Dividende AMEN BANK	850	5 600
Dividende STRAT ACTIONS SICA	697	240
Dividende ASSURANCE SALIM	170	
Dividende TUNIS RE	104	
Dividende SFBT		25 593
Dividende SICAV ENTREPRISE		15 276
Dividende SOTUVER		8 982
Dividende TPR		7 040
Dividende POULINA G H		4 160
Dividende BT		3 120
Dividende SFBT		1 938
	<b>59 065</b>	<b>128 436</b>
	<b>59 065</b>	<b>128 436</b>

##### **4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des obligations	330 986	434 111
Revenus des BTA	314 385	207 421
	<b>645 371</b>	<b>641 532</b>
	<b>645 371</b>	<b>641 532</b>

#### **4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Intérêts sur dépôt à vue	69 817	48 989
Intérêts sur certificat de dépôt	24 346	96 055
Intérêts sur billet de trésorerie	7 921	68 775
Autres revenus	11 544	-
	<b><u>113 628</u></b>	<b><u>213 819</u></b>

#### **4.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	301 043	329 316
Rémunération du dépositaire	14 453	15 496
	<b><u>315 496</u></b>	<b><u>344 812</u></b>

#### **4.5 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Redevance CMF	24 502	26 962
Honoraires du commissaire aux comptes	7 801	10 443
Autres frais	315	240
	<b><u>32 618</u></b>	<b><u>37 645</u></b>

## 5 – AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	4,955	3,472	1,674
Charges de gestion des placements	<1,911>	<1,217>	<0,622>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3,044</b>	<b>2,255</b>	<b>1,052</b>
Autres produits			
Autres charges	<0,198>	<0,133>	<0,085>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,846</b>	<b>2,122</b>	<b>0,967</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,793>	0,231	0,240
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>2,053</b>	<b>2,353</b>	<b>1,207</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<1,213>	<1,462>	0,939
Frais de négociation	<0,105>	<0,044>	<0,026>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<0,105>	1,030	0,298
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>&lt;1,423&gt;</b>	<b>&lt;0,476&gt;</b>	<b>1,211</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>1,423</b>	<b>1,646</b>	<b>2,178</b>
Droit de sortie	0,084	0,079	0,014
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>&lt;1,339&gt;</b>	<b>&lt;0,397&gt;</b>	<b>1,225</b>
Régularisation de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	<0,227>	1,136	0,268
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>&lt;1,566&gt;</b>	<b>0,739</b>	<b>1,493</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,279</b>	<b>105,792</b>	<b>102,700</b>
 <b><u>Ratios de gestion des placements</u></b>			
Charges de gestion des placements / actif net	1,80%	1,15%	0,61%
Autres charges / actif net	0,19%	0,13%	0,08%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	2,68%	2,01%	0,94%

## **5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5%. Son règlement effectif se fera à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS MIXTES Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société ;
- le contrôle de la régularité des décisions de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant de l'actif minimum du FCP ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.